

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

M. le baron de Beyens, ministre de Belgique à Paris, a eu récemment une assez longue entrevue avec M. le marquis de La Valette, à qui, d'après ce qu'on nous rapporte, il a donné lecture d'une dépêche importante.

Le but de cette communication était de justifier l'attitude que le gouvernement belge a cru devoir prendre dans l'affaire des chemins de fer qui préoccupe aujourd'hui à un si haut degré l'opinion publique tant en France qu'en Belgique.

Cette note tend à établir que l'interdiction opposée à la fusion du chemin de fer du Grand-Luxembourg avec la ligne de l'Est en France est une mesure réclamée uniquement par les intérêts économiques de la Belgique et à laquelle tout motif politique demeure étranger.

Le ministre des affaires étrangères en Belgique, M. Van der Stichelen, signataire de cette note, fait surtout ressortir cette circonstance que son gouvernement, plusieurs semaines avant la conclusion des arrangements intervenus entre les deux Compagnies intéressées, les avait dûment prévenues de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'y donner son consentement.

Les Compagnies n'ayant pas tenu compte des devoirs imposés au gouvernement belge, force a été à celui-ci d'interdire la fusion par une loi spéciale.

La note se termine en protestant du désir

sincère du cabinet de Bruxelles d'entretenir les rapports les plus amicaux avec la France, et en exprimant la confiance que les explications franches et loyales qu'il vient de donner au cabinet des Tuileries dissiperont promptement les méfiances mal fondées que le projet de loi voté par les Chambres belges a pu exciter à l'étranger.

Si nous sommes bien informés, la note belge a été communiquée par M. le marquis de La Valette au conseil des ministres tenu le 17 aux Tuileries sous la présidence de l'Empereur, et elle aurait contribué à écarter la crainte généralement répandue que cette affaire n'amènât des complications ultérieures entre les deux gouvernements.

Il est donc controuvé que M. le vicomte de La Guéronnière ait été mandé par le télégraphe à Paris pour conférer avec l'Empereur sur une question qui, grâce à la démarche spontanée du cabinet belge, a pris une tournure plus rassurante.

*L'Echo du Parlement*, de Bruxelles, annonce que le général Renard, ministre de la guerre, est parti pour Paris.

Le *Mémorial diplomatique* donne les détails suivants sur l'acceptation des déclarations de la conférence par le gouvernement d'Athènes et sur les circonstances dont elle a été accompagnée.

M. le comte Walewski, arrivé mardi soir à Paris, a apporté au président de la conférence la réponse de la Grèce à la déclaration du 16 janvier.

Le cabinet grec déclare, dans cette réponse,

adhérer complètement à la déclaration de la conférence *au point de vue juridique*.

La note constate cependant que le ministre Zaïmis a assumé une lourde responsabilité en acceptant la décision de la conférence; elle ajoute que le mécontentement est très-général en Grèce, et elle exprime l'espoir que l'Europe saura tenir compte au nouveau cabinet des efforts faits par lui pour maintenir la paix.

Dès à présent, on peut considérer les relations diplomatiques entre la Turquie et la Grèce comme reprises *ipso facto*.

Nous venons de dire que la réponse du gouvernement hellénique renferme une adhésion pure et simple à la déclaration de la conférence de Paris; il est donc controuvé que cette réponse est accompagnée de certaines réserves, comme l'ont prétendu plusieurs journaux étrangers.

La dépêche de M. le marquis de La Valette, du 20 janvier, posait nettement la double alternative de l'adhésion pure et simple, ou du silence, qui aurait été interprété comme un refus.

La conférence n'admettait pas une réponse accompagnée de réserves: c'est ce que le ministre Zaïmis a parfaitement compris; aussi a-t-il adhéré purement et simplement aux principes formulés dans la déclaration collective du 16 janvier.

D'après nos lettres d'Athènes, M. Delyannis, en même temps qu'il envoyait sa réponse affirmative à Paris, adressait aux agents helléniques à l'étranger une circulaire dans laquelle il exposait les raisons qui ont engagé le gouvernement du roi Georges à accepter les principes posés par la conférence de Paris. C'est

probablement dans ce document que le cabinet hellénique cherche à atténuer la responsabilité qui lui incombe par rapport à son conflit avec la Turquie; mais comme cette circulaire n'est point destinée à la conférence, celle-ci est censée en ignorer l'existence.

Dans la dépêche de M. le marquis de La Valette datée du 20 janvier, laquelle accompagnait l'envoi de la déclaration collective de la conférence de Paris, le gouvernement hellénique était invité à répondre *dans la semaine qui suivrait la remise de la déclaration*. Au delà de ce terme, ajoutait la dépêche, la conférence considérerait comme un refus le silence du ministère d'Athènes.

Le délai ainsi accordé expirait le dimanche 7 février, le lendemain de la formation du ministère présidé par M. Zaïmis.

Aussitôt après avoir prêté serment au roi Georges, M. Delyannis, le nouveau ministre des affaires étrangères, informa le baron Baude de la résolution prise par le gouvernement d'adhérer purement et simplement à la déclaration collective. Faisant appel à l'obligation du représentant de la France, il exprima le désir que le comte Walewski retardât son départ d'un jour, afin de permettre au nouveau ministère d'employer le lendemain à la rédaction de la réponse affirmative de la Grèce à la déclaration de la conférence.

Comme le bateau des Messageries Impériales, en partance pour la France, ne devait quitter le Port de Syra que le 10, le baron Baude ne vit aucun inconvénient à différer d'un jour le départ du comte Walewski, qui, selon la teneur de ses instructions, aurait dû quitter Athènes dans la soirée du 7.

## FEUILLETON.

30

## LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Un éclair de joie illumina la figure du pauvre Porriace.

— Mais, continua Gauthier, le roi n'est pas à Onate. Il était hier, m'a-t-on dit, à Lodosa, sur l'Ebre. Nous avons cru un instant qu'il allait se joindre à nous. Vain espoir. Oh! nous ne jouissons pas souvent de sa présence à l'armée. Sa Majesté le seigneur de Navarre, entre nous soit dit, n'est pas toujours avec ses soldats.

— Ainsi, vous ne pensez pas qu'il nous rejoigne?

— Non, surtout en ce moment... Voilà deux échéances de paie qui se passent en conversation. C'est-à-dire que nous avons le droit de nous brosser le ventre au soleil, comme dit en France le troupière, et il n'est pas probable que Sa Majesté Catholique choisisse ce moment pour venir montrer son royal visage parmi nous.

Comme bien l'on pense, la conversation avait lieu en français. Elle dura ainsi jusqu'à la halte.

Au moment où la petite armée carliste entra dans Lérin, une pluie des plus intenses se mit à tomber. Les bataillons, néanmoins, restèrent plus d'une demi-heure l'arme au pied, sur la place, attendant leurs billets de logement.

Les pauvres volontaires trempés commencèrent à faire entendre quelques murmures.

Zumalacarreguy était entré dans la maison que lui avait désignée l'*apostador* (c'est ainsi que l'on nommait l'individu chargé de loger les officiers et les soldats, soit à l'étape, soit en station). Entendant une sorte de brouhaha, de rumeur sourde, le général se mit à la fenêtre, et voyant Gauthier qui cherchait à se mettre à l'abri sous un auvent, il lui fit signe de venir lui parler.

— Sais-tu comment il se fait, lui dit-il, que ces hommes n'aient pas encore leurs billets de logement?

— Pardieu, répondit de mauvaise humeur le capitaine en mordant sa moustache, je vous en réponds, que je le sais. Vous savez, général, que mon bataillon a fait l'avant-garde; eh bien! quand nous avons pénétré dans Lérin, l'*apostador* dormait et n'avait encore rien préparé pour l'arrivée des troupes.

— Tu es sûr de ce que tu avances?

— Parfaitement, puisque c'est moi qui l'ai réveillé, et de la bonne façon encore. Sa sieste a été désagréablement troublée, je vous assure.

— Tu as bien fait. Va me le chercher puisque tu sais où il demeure, et amène-le moi toi-même.

Gauthier ne se le fit pas dire deux fois. Il fut trouver le pauvre diable d'*apostador*, qui se prit à trembler de tous ses membres en apprenant la mission dont le capitaine avait été chargé. Il suivit son guide, se demandant s'il ne touchait pas à sa dernière heure. L'oncle Thomas, chacun le savait dans l'armée, n'était pas tendre mais quand il s'agissait du bien-être ou de la conservation du soldat, il devenait intraitable.

— C'est donc toi, dit-il au pauvre diable, dès qu'il le vit, qui te permets de dormir au lieu de faire ton devoir, et qui laisses mes soldats se morfondre sous une pluie torrentielle.

Le malheureux ne répondit rien. Ses dents claquaient de frayeur.

— C'est bien, ajouta le terrible Zumalacarreguy, qu'on le conduise à la *Prévention* (prison du camp).

Il fit alors un geste significatif, et l'*apostador* sortit.

Le général, retenant un instant Gauthier de la Tour, lui dit un mot à l'oreille.

— Il sera fait comme vous le prescrivez, dit le capi-

taine en retroussant sa moustache. Le drôle ne l'aura pas volé.

En achevant cette pensée peu chrétienne, Gauthier rejoignit le malheureux qui stationnait vers la police du camp.

— Porriace, fit la Tour en passant près de son ami qui s'était abrité tant bien que mal, si vous voulez connaître la façon expéditive avec laquelle le général rend la justice, venez avec moi.

Quoique ces mots eussent été prononcés en français, le prisonnier avait compris, et sa frayeur atteignit le paroxysme; il ne doutait pas que l'ordre n'eût été donné de le faire entrer en chapelle.

On arriva à la vaste salle de la municipalité, choisie pour la *Prévention*.

Dès que l'on fut entré, Gauthier de la Tour donna un ordre à voix basse à un soldat; puis se tournant d'un air terrible du côté du patient :

— A genoux et fais ta prière, lui dit-il.

Le soldat revint bientôt, chargé d'un lourd fardeau qu'il déposa près de la porte.

— Et maintenant, ajouta le capitaine en brandissant sa brette, que la peine du talion te soit légère!

Le malheureux *apostador* tomba la face contre terre. A l'instant, Gauthier de la Tour déposa son sabre, prend un énorme seau d'eau et le lance sur le malheu-

Débarqué à Marseille dans la matinée du 15 courant, le comte Walewski est arrivé à Paris le lendemain mardi, à six heures du soir, porteur de la réponse dont il s'agit.

Une dernière séance de la conférence est annoncée pour aujourd'hui. Dans cette séance, il sera pris acte de la réponse du gouvernement hellénique, laquelle, étant une adhésion pure et simple à la déclaration collective du 16 janvier, satisfait entièrement au vœu de la conférence, dont la mission se trouve ainsi accomplie, et qui, en conséquence, n'a plus qu'à se séparer, après avoir voté des remerciements à M. le marquis de La Valette pour la manière habile et conciliante dont il en a conduit les travaux.

Les journaux d'Athènes, portent le texte de la proclamation que le roi Georges a adressée au peuple hellène, à l'occasion des derniers événements.

On parle également d'une circulaire que le ministre des affaires étrangères de Grèce aurait adressée à ses agents diplomatiques à l'étranger et dans laquelle il explique les motifs qui ont déterminé le gouvernement hellénique à adhérer à la déclaration de la conférence de Paris.

Un correspondant parisien écrit à un journal étranger que la santé du sultan donne des inquiétudes et que la maladie dont il est atteint ne lui laisse que la libre disposition de ses facultés intellectuelles.

Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'un pareil bruit se reproduit régulièrement tous les deux ou trois mois.

Des informations de la meilleure source nous permettent d'affirmer que le sultan jouit d'une santé parfaite et qu'il n'a jamais déployé plus d'activité que maintenant pour la conduite des affaires de l'empire ottoman.

Les choix qu'il vient de faire, en appelant au ministère les hommes les plus considérables de la Turquie, et qui ont formé leur éducation politique dans les pays les plus civilisés de l'Europe, suffiraient à démentir les allégations du correspondant parisien.

Les nouvelles du Mexique, qui s'étaient un moment améliorées, redeviennent mauvaises.

A Mexico, le gouvernement de Juarez devient chaque jour plus impopulaire et sert de point de mire à de nombreuses conjurations. Les nouvelles de l'intérieur ne sont pas meilleures. A Colima, une loi votée par le congrès de l'Etat a fait quitter la ville à un grand nombre de maisons d'importation qui sont allées s'établir à Zapotlan (Etat de Jalisco). Leur exemple sera suivi par beaucoup d'habitants.

A Queretaro, écrit-on, c'est pis encore. La situation de cette capitale ne peut être plus triste. L'agriculture et le commerce sont en

complète décadence; toutes les industries déperissent; de tous côtés, on n'entend que des plaintes, des récits émouvants de faits horribles causés par la misère publique.

» Voulez-vous des histoires de brigands: on en amis partout, c'est le cas de le dire. L'audace des malfaiteurs ne connaît plus de bornes. Un jour du mois dernier, la maison d'un négociant d'Orizaba, M. Carrillo, fut assaillie à huit heures et quart du soir, par une bande de malfaiteurs qui pénétrèrent par le portail, surprirent le portier et assassinèrent ce malheureux dans l'intérieur de la cour.

» Quelques jours plus tard, une soixantaine de *plateados* ont envahi la ville d'Acatlan, dans l'Etat de Puebla. Il y avait là 40 hommes de garnison qui n'osèrent pas faire résistance, car à la première décharge des assaillants, ils s'enfuirent en abandonnant leurs armes. Maîtres du village, les bandits se dirigèrent vers les quatre principales maisons de commerce, et les saccagèrent complètement, emportant l'argent et des effets de valeur qu'ils trouvèrent, non sans avoir maltraité quelques personnes qui essayèrent de défendre leurs intérêts. Après être restés deux heures dans la localité, ils s'enfuirent avec leur butin.

» Une bande de 50 hommes avait envahi peu de jours auparavant la même localité et détruit les archives du tribunal.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser au préfet de police une circulaire sur les réunions publiques.

Il rappelle le droit de dissolution conféré, par l'art. 6 de la loi du 6 juin 1868, au fonctionnaire qui assiste aux séances, lorsque le bureau, bien qu'averti, laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion, et lorsque cette dernière devient tumultueuse.

— Nous empruntons à *l'Italia militare* l'énumération suivante des forces de l'armée italienne, durant l'année qui vient de finir.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1868, on comptait sous les armes 238,927 hommes, dont 11,668 officiers.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1868, les hommes réunis sous les drapeaux étaient au nombre de 214,459, dont 11,615 officiers.

Enfin, au 31 décembre dernier, les forces de l'armée se composaient de 170,890 hommes, dont 11,359 officiers, ce qui donne, sur le commencement de l'année, une diminution dans l'effectif de 68,023 hommes.

Voici encore quelques données statistiques sur le mouvement des officiers de tout grade, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1868 et le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

On a eu en augmentation 5 majors généraux et 1 colonel, et en diminution, 1 lieutenant-général, 10 colonels, 85 majors, 120 capitaines, 232 lieutenants, et 139 sous-lieutenants.

reux que cette douche, à laquelle il était loin de s'attendre, fait sortir de sa torpeur.

— C'est de la part du général, répond Gauthier de la Tour, partant d'un éclat de rire, lève-toi et suis-moi de nouveau chez l'oncle Thomas.

L'infortuné *apostador*, trempé comme un barbet qu'on a jeté à l'eau, voulut supplier le capitaine de le laisser changer de vêtement.

— Jamais, reprit Gauthier, mes ordres sont formels. Marchons.

Il traversa donc de nouveau une partie de Lérin dans ce triste équipage, et bientôt il se trouva pour la seconde fois en face du terrible Zumalacarréguy.

— Misérable! lui dit ce dernier en l'apercevant, voilà comment, par ta faute, sont en ce moment nos pauvres soldats. A partir d'aujourd'hui, ton emploi est supprimé, et tu porteras le mousquet dans leurs rangs.

Cet épisode, à une partie duquel avait assisté notre ami Poriace, l'avait un peu tiré de sa taciturnité, d'autant qu'il s'était figuré d'abord que l'aventure aurait une fin plus tragique.

L'armée s'établit dans Lérin et autour de la petite ville. Le 5<sup>e</sup> de Navarre, dont le tour était venu de fournir la grand-garde, garnit les bords d'une petite rivière nommée l'Ega, affluent de l'Ebre, et les espions

furent envoyés vers Sesma et Estella pour savoir où était le gros de l'armée christinos. Le peloton de Poriace fut placé près du pont et forma le poste avancé.

Dans ce peloton se trouvait précisément le vieux sergent dont nous avons parlé déjà, et qui non-seulement comprenait le français, mais en disait quelques mots. A peine au bivouac et les feux allumés, Poriace s'approcha de lui en lui offrant un cigare et un verre d'eau-de-vie d'une gourde qu'il s'était procurée; puis, s'asseyant sur un tertre d'où l'on découvrait au loin la campagne, il essaya de le faire causer. La chose n'était pas difficile.

— Eh bien! mon brave, lui dit le nouvel officier, que racontent nos camarades de la Navarre?

— Ils ne sont pas contents.

— Et pourquoi donc?

— Dam, mon lieutenant, ils comprennent bien à la figure de l'oncle Thomas que les choses ne vont pas comme il voudrait. Ah! voyez-vous la frimousse de l'oncle, c'est notre baromètre à nous autres. Quand le temps est au beau fixe, pas de contraction de la moustache et des sourcils, pas de paroles brusques et saccadées, pas de coups d'œil qui donnent le frisson. Quand le temps est mauvais, les sourcils se froncent, la bouche se contracte, Zumalacarréguy a une agitation fébrile, son long fouet s'agite sans cesse sous sa main

— On lit dans les *Lettres charentaises*:

« Le tirage au sort des conscrits du 2<sup>e</sup> canton d'Angoulême a eu lieu le 3 février. La liste du contingent contenait 199 conscrits. Par une erreur inqualifiable, il n'y avait que 189 numéros dans l'urne; les dix plus forts manquaient, et lorsque les jeunes gens de la commune de Ruelle, appelée la dernière, se sont présentés, il n'y avait plus de numéros à prendre.

» Ce fait a vivement ému l'opinion publique, et tout le monde en comprendra l'importance.

— La souscription ouverte pour honorer la mémoire de Berryer touche à son terme. Elle aura produit 100,000 francs en chiffres ronds.

— Le nombre des permis de chasse délivrés a dépassé, cette année, celui des années précédentes. La moyenne annuelle des permis est d'environ 155,000, produisant 2,325,000 fr. pour l'Etat et 1,550,000 francs pour les communes.

— Le Château-Lafitte vient de vendre sa récolte de 1868 à plusieurs maisons de Bordeaux au prix de 6,250 francs le tonneau.

— Tout le monde connaît la planète Jupiter, cette belle étoile qui, durant les mois de septembre et d'octobre derniers, se levait le soir à l'horizon (est), plus resplendissante que Vénus (l'étoile du berger), et qui, encore aujourd'hui, brille d'un éclat particulier entre tous les astres du firmament.

Jupiter est environ 1,400 fois plus gros que la terre; l'influence qu'exerce ce corps céleste sur les fluctuations de l'atmosphère est une des plus importantes de notre système planétaire.

Depuis le mois de mars, Jupiter s'est maintenu dans une position presque perpendiculaire à l'équateur terrestre.

La présence de cet astre dans le plan de l'équateur est, d'après M. Nick, l'habile météorologiste, la cause principale qui a produit la persistance des courants équatoriaux, ainsi que les chaleurs tropicales de l'année 1868 et la douceur exceptionnelle de l'hiver que nous traversons en ce moment.

Si cette assertion est exacte, les choses continueront ainsi jusqu'à la fin de février, à part quelques nuits froides.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La commission nommée dernièrement pour étudier la question du raccord de la ligne de Poitiers à celle d'Orléans a tenu une séance mercredi soir. M. Galland a assisté à cette délibération; et, au nom de la compagnie qu'il représente, il a offert un capital de 500,000 fr. pour la construction d'un pont sur la Loire, et un péage dans les conditions ordinaires des cahiers de charges.

Cette proposition a été accueillie avec une

vive satisfaction, et fait espérer qu'on arrivera à une solution conforme au vœu d'un grand nombre d'habitants.

On lit dans *l'Echo du Poitou*:

Nous nous exprimons du publier la pétition qui se signe en ce moment, dans tout l'arrondissement de Loudun et le canton Lençloître, pour demander au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, que le chemin de fer d'Argenton à Châtelleraut soit compris dans les lignes définitivement concédées.

On remarquera que cette pétition diffère un peu de celle adressée par le Conseil municipal de Châtelleraut pour le même objet, en ce sens qu'elle demande que le tracé soit dirigé de Châtelleraut sur Lençloître et Mons, au lieu de l'être sur Champigny, de façon à se raccorder avec toutes les lignes du Saumurois, de l'Anjou, du Berry et celle de Bressuire.

Ce nouveau tracé rencontre partout de vives et nombreuses adhésions, il n'en pourrait être autrement, car il donne une bien plus complète satisfaction aux besoins et aux intérêts d'une contrée riche et des plus productives.

A son Excellence M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

« Monsieur le Ministre,

» Le Conseil municipal de la ville de Châtelleraut a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence une pétition par laquelle il demande que des études soient faites pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer d'Argenton à Châtelleraut, passant par le Blanc, Richelieu, Champigny, Chinon et Port-Boulet.

» Dans cette pétition, les membres du Conseil municipal de Châtelleraut, s'appuyant sur les votes du Conseil général de la Vienne et de celui d'Indre-et-Loire, font ressortir, à juste titre, combien l'établissement de cette voie ferrée, qui se relierait aux grandes lignes de Paris à Bordeaux et de Paris à Limoges, et traverserait cette riche contrée du Berry, dont les relations commerciales avec la ville de Châtelleraut sont si importantes, aurait d'avantages pour une contrée aussi productive et déshéritée de voies rapides de communication.

» L'utilité de cette ligne est hautement reconnue, et c'est pourquoi elle a rencontré partout de si vives sympathies et de nombreuses adhésions, aussi bien de la part des autorités locales que de celle des populations.

» Châtelleraut, la seconde ville du département de la Vienne par l'importance de sa population et de son commerce, centre d'un pays industriel, actif et laborieux, aurait besoin, pour l'extension de ses relations, de débouchés plus faciles et d'être reliée aux contrées qui l'environnent par des lignes de chemins de fer dont ces contrées seraient les premières à profiter, et ont un grand intérêt à leur rapide établissement.

— Jusqu'à demain matin, sans doute.

— Fait-on quelquefois des marches de nuit?

— Souvent, mais quand on est près de l'ennemi.

— Alors, vous croyez qu'on passera la nuit dans cette position?

— C'est probable. S'il en était autrement, on nous eût distribué pour deux jours de vivres et au moins douze cartouches par homme.

Tout en causant avec le sous-officier, qui ne se doutait guère des projets de son chef, ce dernier combinait un plan qu'il résolut de mettre à exécution, et dont il ne voulut parler à personne, pas même à Gauthier.

La nuit venue, lorsqu'il vit les hommes de la grand-garde occupés à se chauffer au feu du bivouac et à faire cuire leurs rations, il commença à se promener de long en large devant le poste donnant sur la route de Sesma; puis, peu à peu il s'éloigna davantage de ses soldats, et, enfin, profitant d'un moment où il pensa n'être pas remarqué, il franchit la rivière avec le fidèle Patau, et se dirigea d'un pas rapide sur la route. Il était décidé à faire des offres séduisantes au premier paysan qu'il rencontrerait pour qu'il le conduisît à Lodosa, espérant qu'avant le point du jour et la relève des gardes, ou la mise en marche du bataillon, il serait de retour et aurait vu le roi.

Il marcha donc d'un pas rapide. Après avoir fait une

puissante.

— Et pourquoi pensez-vous que le général est mécontent?

— Oh! oh! la raison en est bien simple.

Le général espérait s'emparer d'un riche convoi et l'a manqué; et puis, voici bien des jours que les bataillons ne reçoivent pas ce qui leur est dû. Or, voyez-vous, l'oncle n'aime pas que ses enfants soient sans paie.

Tout ce qu'il entendait donnait beaucoup à réfléchir au pauvre Poriace. Après un moment, il ajouta, d'un air qu'il chercha à rendre indifférent:

— Sommes-nous loin de Lodosa?

— Oh! non, lieutenant; deux petites lieues à peine, et trois en passant par la route de Sesma, que vous voyez-là devant nous...

Les christinos n'occupent-ils pas le pays en ce moment?

— Non, puisque le roi notre seigneur est, dit-on, encore sur l'Ebre, à Lodosa même. Or, vous pensez que, s'il y avait le moindre danger, Sa Majesté serait venue nous joindre comme on nous l'avait annoncé.

— Vous avez la grande habitude de cette guerre?

— Oh! oui, mon lieutenant, je suis un des premiers de ceux qui ont rejoint les bataillons.

— Croyez-vous que nous restions longtemps à Lérin?

» Pour se convaincre de l'utilité du chemin de fer d'Argenton à Châtellerault, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la carte des départements de la Vienne et de l'Indre et d'étudier le parcours des lignes ferrées en exploitation et celles définitivement concédées dont la construction ne saurait être éloignée. — Parmi celles-là se trouvent :

» 1° La ligne de Poitiers à Parthenay et à Bressuire ;

» 2° Celle de Tours à Chinon, à Loudun, à Thours et à Bressuire ;

» 3° Celle de Tours à Loches et à Châteauroux.

» La ligne d'Argenton à Châtellerault passant par le Blanc et se soudant aux grandes lignes de Paris à Bordeaux rendrait donc d'immenses services à toute cette contrée fertile, permettrait à la ville de Châtellerault de rayonner dans presque toutes les directions, et établirait, sans solution de continuité, des relations avec tout le Berry, le Saumurois et une partie de l'Anjou.

» Mais pour que cette ligne soit susceptible de rendre tous les services qu'on attend de sa création, et satisfasse les intérêts importants qui se rattachent à son prompt établissement, il serait indispensable que, de Châtellerault, elle vînt d'abord traverser Lençloître, un des cantons les plus productifs de la Vienne en céréales et produits de toutes sortes ; puis, ensuite, se raccorder, en traversant Monts à la ligne en projet de Poitiers à Saumur.

» Elle se souderait ainsi, non-seulement avec les grandes lignes de Paris à Bordeaux et de Paris à Limoges ; mais encore avec les lignes de Nantes à Tours, les chemins de Bressuire à Parthenay, de Thouars, Châteauroux, etc.

» Ce tracé, qui donnerait satisfaction aux vœux d'une nombreuse population, est soumis avec confiance à l'examen du gouvernement, qui saura, nous n'en doutons pas, en apprécier toute l'importance et reconnaître qu'il est le plus logique et le plus vrai, considéré au point de vue des besoins et des intérêts des populations.

» Aussi, tout en nous joignant au Conseil municipal de Châtellerault pour prier le gouvernement de vouloir bien faire comprendre, après l'achèvement des études, le chemin dont il s'agit dans les concessions définitives, nous nous permettrons d'insister auprès de Votre Excellence pour qu'elle daigne faire adopter le tracé par Lençloître, Monts et Loudun.

« Les membres du Conseil municipal de..... soussignés, ont l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Monsieur le Ministre,

les très-humbles et très-dévotés serviteurs. »

Nous croyons utile de porter l'avis suivant à la connaissance des conscripts et de leurs familles :

« Les enrôlements volontaires sont autorisés

dans la première section d'ouvriers militaires d'administration, en faveur des mécaniciens, et dans les autres sections d'ouvriers militaires d'administration des subsistances, en faveur des jeunes gens qui réunissent les conditions voulues pour l'emploi de commis aux écritures.

» Il en est de même pour les devancements d'appel.

» Les mécaniciens doivent produire un certificat d'aptitude professionnelle, délivré soit par le commandant de la première section, soit par un maître ouvrier civil.

» Les aspirants à l'emploi de commis aux écritures des subsistances militaires sont examinés par le sous-intendant militaire de la résidence la plus voisine, qui a seul qualité pour délivrer le certificat d'aptitude.

» Ils doivent avoir une bonne écriture courante. Connaître l'orthographe et les principes généraux de la grammaire. Savoir les quatre premières règles de l'arithmétique, les fractions ordinaires et décimale, le système métrique.

» Les commis aux écritures forment le principal élément du recrutement des officiers d'administration. »

### CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

A ANGERS.

DU SAMEDI 17 AU DIMANCHE 25 AVRIL 1869.

Le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué chaque année dans la région comprenant les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, aura lieu en 1869, dans la ville d'Angers.

Une prime d'honneur sera décernée, lors de cette exposition, à l'agriculteur du département de Maine-et-Loire, dont l'exploitation, comparée aux autres domaines ruraux du département inscrits pour concourir, sera la mieux dirigée, et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Des médailles d'or et d'argent pourront être accordées aux concurrents dont les domaines auront été visités, pour des améliorations partielles déterminées et signalées par eux, telles qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, un ingénieux arrangement des fumiers de la ferme, l'amélioration et la bonne tenue du bétail, etc., etc.

#### Prime d'honneur.

La prime d'honneur à décerner consistera en une somme de..... 5,000 francs, et une coupe d'argent de la valeur de..... 3,500 francs.

Une somme de 500 francs, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze seront mises à

la disposition de la 1<sup>re</sup> section du jury, qui pourra les distribuer entre les divers agents de l'exploitation primée.

#### ANIMAUX REPRODUCTEURS.

Les prix et les médailles sont répartis entre les diverses classes, catégories et sections d'animaux jugés dignes de les obtenir.

##### I<sup>re</sup> CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races vendéennes. (Parthenaises et nantaises pures.)

2<sup>re</sup> Catégorie. — Races bretonnes pures.

3<sup>re</sup> Catégorie. — Races françaises diverses pures, autres que celles ci-dessus.

4<sup>re</sup> Catégorie. — Race durham pure.

5<sup>re</sup> Catégorie. — Races étrangères diverses, pures, autres que la race durham.

6<sup>re</sup> Catégorie. — Croisements durham.

7<sup>re</sup> Catégorie. — Croisements divers, autres que ceux de la 6<sup>re</sup> catégorie.

##### II<sup>re</sup> CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

Les animaux exposés devront être nés avant le 1<sup>er</sup> mai 1868.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races françaises diverses pures.

2<sup>re</sup> Catégorie. — Races étrangères à laine longue.

3<sup>re</sup> Catégorie. — Races étrangères à laine courte.

4<sup>re</sup> Catégorie. — Croisements divers.

##### III<sup>re</sup> CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

Les animaux exposés devront être nés avant le 1<sup>er</sup> novembre 1868.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races indigènes pures ou croisées entre elles.

2<sup>re</sup> Catégorie. — Races étrangères pures ou croisées entre elles.

3<sup>re</sup> Catégorie. — Croisements divers entre races étrangères et races françaises.

##### IV<sup>re</sup> CLASSE. — ANIMAUX DE BASSE-COUR.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Race de La Flèche.

2<sup>re</sup> Catégorie. — Races françaises diverses.

3<sup>re</sup> Catégorie. — Races étrangères diverses.

4<sup>re</sup> Catégorie. — Croisements divers.

5<sup>re</sup> Catégorie. — Dindons.

6<sup>re</sup> Catégorie. — Canards.

7<sup>re</sup> Catégorie. — Pintades et pigeons.

8<sup>re</sup> Catégorie. — Lapins et léporides.

Pour les races françaises, les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, nés et élevés en France, devront appartenir à des agriculteurs de la région, être en leur possession et se trouver dans des étables, bergeries ou porcheries situées dans la même région, au moins depuis le 1<sup>er</sup> février 1869.

Pour les races étrangères diverses des mêmes espèces, il est accordé aux propriétaires de ces animaux nés et élevés en France, la faculté de les faire inscrire au catalogue des concours qu'il leur conviendra de choisir. Ces animaux

sont admis à disputer les prix attribués à la race à laquelle ils appartiennent.

La même faculté est accordée aux exposants d'animaux de basse-cour, français et étrangers.

Sont exclus tous les animaux reconnus par le jury comme ayant atteint un engraissement exagéré, tous ceux provenant d'achats faits par des conseils généraux de départements, sociétés ou comices agricoles, et concédés ou revendus par lesdits conseils, sociétés ou comices.

Un exposant ne pourra recevoir qu'un seul prix dans chaque section de chacune des catégories ; il pourra toutefois présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chacune des sections.

Des mentions honorables, constatées par des plaques spéciales, pourront être accordées, lorsque plusieurs animaux appartenant au même propriétaire, mériteraient d'être primés, ou lorsque le jury, après avoir épuisé les récompenses prévues par l'arrêté, trouvera utile de signaler des reproducteurs à l'attention des éleveurs.

Dans le cas où les animaux qui auront été jugés dignes des premiers et des seconds prix ne seront pas nés chez l'exposant, une médaille d'or ou d'argent, suivant la nature des prix, sera décernée à l'éleveur chez lequel seront nés ces animaux.

Pour justifier du droit à l'obtention de ces médailles, les lauréats devront fournir au commissaire général du concours un certificat, dont la formule leur sera délivrée au bureau de l'exposition.

Les animaux primés dans un concours régional pourront toujours concourir ultérieurement dans un concours de la même nature ; mais, dans ce cas, ils ne pourront recevoir qu'un prix d'un degré supérieur à celui qu'ils auront déjà obtenu dans la même section.

Si, dans le nouveau concours, les animaux sont désignés pour le prix qu'ils ont reçu précédemment, ils n'auront droit qu'au rappel de leur prix, constaté par un certificat imprimé signé par le commissaire général, et, malgré ce rappel, le prix, s'il est mérité par un autre concurrent, sera attribué à celui-ci.

Pour rendre possible l'exécution de ces prescriptions, les animaux primés seront marqués.

Les animaux mâles et femelles primés au concours régional devront être conservés par leurs propriétaires, pour la reproduction, pendant les 6 mois qui suivront le concours ; après ce laps de temps, les exposants seront obligés de justifier de l'existence desdits animaux, même s'ils les ont vendus à d'autres éleveurs, par l'envoi au ministère de certificats légalisés.

En cas d'inexécution de cette prescription, les propriétaires d'animaux primés devront être exclus, à l'avenir, des concours de l'État, à moins qu'ils ne puissent prouver, par un

lieu sans rencontrer âme qui vive, il distingua enfin comme un petit point lumineux sur sa gauche à travers les arbres. Résolu à sacrifier sa vie, s'il le fallait, il s'avança hardiment du côté où il avait vu cette lumière, et, quittant le chemin frayé, il se glissa dans les terres cultivées.

Laissons-le poursuivre le cours de son aventureux projet, et revenons à Lérin.

Le service se faisait régulièrement au camp carliste. Chaque bataillon isolé, chaque division, lorsque plusieurs bataillons étaient réunis et campaient ensemble, détachaient la nuit des officiers de ronde qui parcouraient les différents postes et s'assuraient de la vigilance des troupes chargées de veiller à la sûreté commune.

Ces officiers étaient désignés à tour de rôle. Or, il se trouva que ce soir-là, précisément, l'officier de ronde commandé par l'état-major du général fut notre ami Gauthier de la Tour. Il savait que Poriace était le chef de la grand'garde du bataillon, et il commença sa tournée par son poste. Quelle ne fut pas sa stupéfaction, son désespoir, lorsqu'après avoir vainement cherché, fait chercher, attendu son compatriote, il sut enfin, à n'en pouvoir douter, que le malheureux lieutenant avait abandonné volontairement son poste ! En effet, ayant interrogé le sergent, il comprit, aux paroles du brave

sous-officier, à la conversation qu'il avait eue avec Poriace, que ce dernier avait profité de sa position aux avant-postes pour chercher à gagner Lodosa. Que faire ? Informer le général, c'était signer l'arrêt de mort de l'infortuné sous-lieutenant ; ne prévenir personne, c'était manquer à tous les devoirs du métier. Gauthier de la Tour pensait bien que Poriace chercherait à revenir à son poste avant le lever de l'aurore. Mais s'il ne revenait pas à temps ? Et d'ailleurs, comment espérer que son absence ne serait pas connue et que le bruit n'en viendrait pas aux oreilles du terrible Zumalacarréguy ?

Le capitaine Gauthier, excellent homme au fond et bon camarade, flottait donc indécis entre un devoir rigoureux et la crainte de vouer un ami à la mort, lorsqu'un incident auquel il ne s'attendait pas, trancha brusquement la question.

Don Thomas Zumalacarréguy, ainsi que cela lui arrivait assez souvent, faisant une tournée d'avant-poste, descendit tout-à-coup de cheval avec un de ses aides-de-camp et un piquet d'escorte près du pont à la grand'garde de Poriace.

Son premier soin fut de demander l'officier de service. Voyant que personne ne lui répond, il interpelle sévèrement le capitaine de ronde, et bientôt il apprend ce qu'on eût cherché en vain à lui cacher.

#### XXV. — EN CHAPELLE.

On avait vu le sous-lieutenant Poriace se diriger vers le pont, le franchir une demi-heure auparavant environ ; depuis, on n'en avait eu aucune nouvelle.

— Et vous répondez de ce traître sur votre tête ? dit avec un accent de colère le général au capitaine Gauthier. Rentrez chez vous, monsieur, vous recevrez plus tard mes ordres ; en attendant, vous garderez les arrets. Quant à votre digne compatriote, j'espère bien qu'il ne portera pas loin sa félonie.

Gauthier, atterré, n'essaya même pas de répondre ; il se retira dans son logement, ému pour la première fois, peut-être, depuis qu'il faisait la guerre en Navarre.

A l'instant, le général donna un ordre à voix basse à un brigadier de lanciers qui partit avec quatre cavaliers, franchit le pont au galop et disparut bientôt sur la route de Sesma.

Minuit venait de sonner à l'horloge de la petite église de Lérin, lorsqu'on frappa à la porte de la chambre de Zumalacarréguy. L'aide-de-camp de service auprès du général le prévint qu'un brigadier de lanciers de Navarre amenait un prisonnier qu'il avait ordre de conduire en sa présence.

— C'est bien, dit Zumalacarréguy, qu'il entre, et prévenez l'un des deux aumôniers du 5<sup>e</sup> de Navarre qu'il va avoir un condamné à confesser.

L'officier salua et sortit.

Poriace se trouva face à face avec le général, auprès duquel était un aide-de-camp parlant le français.

— Tu connais le sort réservé aux traîtres, commença Zumalacarréguy d'un ton de voix des moins rassurants.

— Général, je ne suis pas un traître.

— Silence, misérable ! Tu étais de garde, tu as quitté ton poste, tu as fui lâchement pour passer à l'ennemi, sans doute.

— Je ne suis pas un lâche.

— Silence, te dis-je.

— Faites-moi fusiller, mais ne m'insultez pas.

— Assez ; et se tournant vers l'officier : Faites remettre ce drôle aux mains de l'aumônier ; demain à cinq heures, au moment où la diane battra, son peloton le fusillera devant le pont de l'Egra, en présence du bataillon réuni, les troupes défilant devant son cadavre.

Poriace voulut parler ; on ne le lui permit pas ; il fut mené à travers les rues de la ville jusqu'à l'église où l'attendait l'un des aumôniers prévenu déjà. Ces ecclésiastiques étaient tellement habitués à exercer leur triste ministère, à chaque heure du jour et de la nuit, qu'ils étaient toujours prêts.

(La suite au prochain numéro.)

certificat de vétérinaire, légalisé par le maire de la commune, des faits d'accidents ou de maladies graves qui auront nécessité une autre destination donnée à l'animal primé.

Une somme de 500 francs, 4 médailles d'argent et 6 de bronze seront distribuées aux gens à gages signalés au jury, par les lauréats, pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

(La fin au prochain numéro.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La France publie ces quelques lignes de la Liberté :

Nous recevons par la poste l'extrait suivant d'un journal belge :

« Par décret du 30 janvier dernier, l'Empereur des Français a concédé à la Société belge des chemins de fer, représentée par M. Alphonse Van Høgarten, une ligne partant de Sarreguemines à Saralbe (Moselle).

» Par réciprocité, la Belgique vient de voter une loi qui permet à son gouvernement de repousser le bail conclu par la Société Grand-Luxembourg (d'Arlon à Bruxelles) au profit de l'Est français.

» Est-il besoin de commentaire ? »

Le bruit relatif à une crise ministérielle en Belgique est, jusqu'à présent, dénué de tout fondement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire du numéro de cette semaine de l'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte et gravures : Un Poste de volontaires de la liberté, à Madrid : le Sacrement du mariage, admirable composition d'Overbeck, d'un format double de celui du journal : la Nouvelle imprimerie du Corps-Législatif ; la Promenade des bœufs gras ; la Revue comique du mois, par Cham, douze bois pleins de verve et d'esprit, etc., etc. — L'Univers illustré voit chaque jour sa vogue grandir. On ne doit pas oublier que ce véritable journal de la famille offre, pour quelques jours encore, à ses abonnés, de SÉPULCHRES PRIMES GRATUITES. Le superbe album des CHEFS-D'ŒUVRE DE LA GRAVURE MODERNE, contenant cinquante-six admirables planches in-folio, avec texte descriptif, et richement relié, ou bien

les quatre volumes in-quarto des CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE et des ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC. De pareils éléments justifient largement de succès de l'Univers illustré.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les artistes sous la direction de M. NESTOR DE BIERNE, autorisé, donneront, samedi 20 février 1869, une première représentation de **SERAPHINE**, comédie nouvelle en 5 actes, du théâtre du Gymnase, par M. Victorien SARDOU.

Vu son importance, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE UN JARDIN,

Contenant environ 27 ares, planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément, avec habitation dans le rocher, à mi-côte, sis au Jagueneau, près Saumur, ayant passage jusqu'à la levée sur une largeur de 3 mètres 50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M. CHERUY, rue du Temple. (26)

### A VENDRE

Belles chevelues de vignes rouges, âgées de quatre ans. — Plant de Champigny.

S'adresser à M. CHARBONNEAU-RALLET. (72)

Etude M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

### A CÉDER

Un fonds de commerce de marchand boulanger, exploité par M. Bedon, à Montreuil-Bellay, rue des Forges, près la place du Marché.

Excellente clientèle. — Affaires nombreuses.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M. BEDON ou à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (70)

### A CÉDER

de suite,

UN MAGASIN DE PARAPLUIES, BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur, 30, rue Saint-Jean.

S'adresser à M<sup>lle</sup> OGER, qui l'occupe. (71)

### A CÉDER

#### UNE SCIERIE MÉCANIQUE

Avec machine à vapeur de la force de quatre chevaux,

Située à Vihiers (Maine-et-Loire).

On vendrait avec cet établissement une maison où s'exploite un café avec une bonne clientèle.

S'adresser à M. LEDUC, propriétaire de l'usine. (63)

### MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

A Saumur, rue Verte,

Occupée par M. Mayet, contrôleur.

TROIS PORTIONS DE MAISON, rue Haute-Saint-Pierre.

Une autre PORTION DE MAISON, rue de la Fidélité.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSSEAU. (2)

### A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

### MAISON

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUCHAULT père.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16,

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

**LE CHOCOLAT DU BARRY** de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogram. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLES, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaité d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

### BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHERIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON) PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867 PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS UNIV. 1867 PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures. La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi de ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHERIQUES, depuis 5 fr. TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste. SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 40 fr. DÉGONFLEUR (système BAUIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 13 fr. avec tire-pommes. — Prix-courants, franco. BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIR À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

## LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

## GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc. — umi-gations-Inhalation, — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

E. DUTERTRE, Libraire-Éditeur,

18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

## LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

MISE À LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE

APPRISE SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL,

Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts industriels de Paris ;

Par Louis DEPLANQUE,

EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 18 FÉVRIER.			BOURSE DU 19 FÉVRIER.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	71 35	» 05	» »	71 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	103 25	» »	» »	103 25	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	485	» »	1 25	485	» »	» »
Banque de France. . . . .	3015	» »	5	3015	» »	10
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1620	» »	» »	1620	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	445	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	637 50	» »	11 25	642 50	5	» »
Crédit industriel. . . . .	650	» 1 25	» »	647 50	» »	2 50
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	292 50	5	» »	295	» 2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	702 50	» »	» »	705	» 2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	955	» »	2 50	957 50	2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1187 50	» »	» »	1190	» 2 50	» »
Est. . . . .	581 25	» »	» »	582 50	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	992 50	» »	» »	993 75	1 25	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	622 50	» »	2 50	623 75	1 25	» »
Ouest. . . . .	595	» »	5	596 25	1 25	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1615	» »	» »	1625	10	» »
Canal de Suez. . . . .	492 50	20	» »	497 50	5	» »
Transatlantiques. . . . .	325	» 2 50	» »	327 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57 85	» 60	» »	58 20	» 35	» »
Autrichiens. . . . .	658 75	1 25	» »	660	» 1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	478 75	3 75	» »	481 25	2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	51 50	» »	50	51 75	» 25	» »
Romains. . . . .	47	» »	50	47 50	» 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	293 75	1 25	» »	300	» 6 25	» »
Saragosse. . . . .	81	» 1	» »	85	» 4	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	» »	» »	» »	64	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	103	» »	1	107	» 4	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	» »	» »	» »	341	» »	» »
Orléans. . . . .	328 50	» »	» »	332	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	343 75	» »	» »	343 75	» »	» »
Ouest. . . . .	328 50	» »	» »	328 50	» »	» »
Midi. . . . .	325 75	» »	» »	326	» »	» »
Est. . . . .	332 0	» »	» »	332	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.